

**2018 DEVE 119 DDCT** Subvention (30 200 euros) à 15 associations pour le financement de 18 projets pour les quartiers populaires

**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le projet parisien en faveur des quartiers populaires a été actualisé au travers du contrat de ville 2015-2020 et de ses déclinaisons en projets de territoire. Il identifie les besoins de ces quartiers et met en lien les acteurs concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les différents quartiers parisiens.

La mobilisation et la participation des habitants, notamment dans des secteurs faisant l'objet d'opérations de renouvellement urbain ou de transformations conséquentes, répondent à l'objectif de la Ville d'impliquer les Parisiens dans le devenir de leur cadre de vie. Pour répondre à cet objectif, la Ville à Paris s'appuie largement sur l'intervention d'associations dont les projets participent aux objectifs définis dans le Contrat de Ville.

C'est pourquoi, chaque année, un appel à projets commun Ville et Etat est lancé pour soutenir les actions associatives concourant à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville.

Aujourd'hui, la Ville de Paris se propose de subventionner les 15 associations suivantes, pour 18 projets œuvrant sur des projets dont les thématiques d'espaces verts, de nature et de biodiversité à Paris, permettent d'améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans les quartiers populaires.:

- Centre Social Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10<sup>e</sup> (AIRES 10<sup>e</sup>), pour la poursuite et le suivi des ateliers de jardinage initiés en 2015 dans la rue du Buisson St-Louis et rue du Chalet (animation de jardinage une fois par semaine de mars à octobre et recueil de la parole des habitants) – subvention DEVE proposée 3 000 euros ;

- Groupement de Diffusion d'Information sur l'Environnement (13<sup>e</sup>) pour son projet « + de biodiversité dans mon quartier ! » – subvention DEVE proposée 2 000 euros ;

- Association Florimont (14<sup>e</sup>) pour son projet « Graine de quatorzien 2018 » – subvention DEVE proposée 1 000 euros ;

- Les Parques (14<sup>e</sup>) pour son projet « les P'tits héros du quotidien et la Brigade verte » – subvention DEVE proposée 1 000 euros ;

- Ecoute Habitat Amicale des locataires Bessières-Garnier -Brunet-Pont à Mousson (17<sup>e</sup>) pour son projet de jardin partagé et d'embellissement de la placette Bessières – subvention DEVE proposée 1 000 euros ;

- Halage (18<sup>e</sup>) pour deux projets :

Le premier concerne le « Jardin solidaire l'Univert » – subvention DEVE proposée 1 000 euros ;

Le deuxième concerne la mobilisation d'un collectif d'habitants au sein du quartier Labori Clignancourt – subvention DEVE proposée 2 000 euros ;

- La fabrique documentaire (18<sup>e</sup>) pour son projet « Ciné-jardins 2018 » – subvention DEVE proposée 2 000 euros ;

- Les Amis des Jardins du Ruisseau (18<sup>e</sup>) pour deux projets :

Le premier concerne la médiation culturelle autour du festival Clignancourt Danse sur les Rails – subvention DEVE proposée 700 euros ;

Le second concerne l'insertion professionnelle avec un centre de ressource qui présente les métiers du spectacle vivant et de l'environnement de manière innovante – subvention DEVE proposée 1 000 euros ;

- Vergers Urbains pour deux projets :

Le premier s'intitule « Chapelle Comestible 0.5 » et se déroule dans le quartier de la Porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>) – subvention DEVE proposée 2 000 euros ;

Le second concerne le développement du verger partagé Fleury dans le quartier des Portes du Vingtième (20<sup>e</sup>) – subvention DEVE proposée 3 000 euros ;

- Débrouille Compagnie (19<sup>e</sup>) pour son projet « Jardin récup à Hérold » – subvention DEVE proposée 1 500 euros ;

- Centre social la 20<sup>e</sup> Chaise (20<sup>e</sup>) pour son projet « Jardins collectifs des Amandiers » – subvention DEVE proposée 1 000 euros ;

- LUCARNE (20<sup>e</sup>) pour le projet de jardinage au sein d'un potager partagé, activités éducatives, culturelles, sportives – subvention DEVE proposée 2 000 euros ;

- Veni Verdi (20<sup>e</sup>) pour la poursuite de son projet de ferme urbaine dans le collège Pierre Mendès France engagé en septembre 2014 – subvention DEVE proposée 3 000 euros ;

- Centre Social Archipélia (20<sup>e</sup>) pour son projet « 2018 : Jardin partagés, vies partagées : découverte de la nature à Paris et lien social » – subvention DEVE proposée 2 000 euros ;

- Centre social Soleil Blaise (20<sup>e</sup>) pour son projet d'animations et d'ateliers participatifs au sein du jardin partagé du square des Cardeurs (20<sup>e</sup>) – subvention DEVE proposée 1 000 euros ;

La dépense correspondant à l'ensemble de ces aides, soit 30 200 euros, sera imputée au domaine P510, fond 51000010, chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris